

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 07 avril 2025

N° ordre de passage : 2
N° annuel : D2025-02

Mise en ligne le 14/04/2025

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 17
votants : 18

Date de convocation :

01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Jean Pierre CANU, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Philippe LEFEBVRE, M. Didier BELLIERE (2), Mme Josiane CERVEAU, M. Hervé LECLERQ.

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Luc CLAEYSSENS, M. Joel DESCHAMPS, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Daniel LEGROS, M. Olivier MATEUF, M. Bernard TAILLEUX, M. Grégory BAR, M. Serge BOUST, M. Pascal CAPRON, M. Christian LEROUX, M. Pierre-Yves MENAGER, M. Philippe COTE, M. Yves TOSTAIN, M. Cyril TROHAY, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL, M. Martin CEROU, Mme ROUSSEL Mathilde, M. Francis TRUPTIL.

Excusés : M. Alain COUROYER, M. Frédéric LEJEUN E, M. Jean Christophe DALLE, M. Etienne LARDANS, M. Olivier LECONTE.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En l'absence de quorum lors de la séance du 31 mars, le comité syndical se réunit ce jour sans condition de quorum. Le comité syndical peut donc valablement délibérer.

ETAT DES RESTES A REPORTER DE 2024 VERS 2025

Les restes à reporter sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Code	Libellé	Restes à réaliser	Total
Investissement / dépenses			
Chap 20	Immobilisations incorporelles	24 720,00 €	137 360,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	22 940,00 €	
Chap 45	Opération pour le compte de tiers	89 700,00 €	
Investissement / recettes			
Chap 13	Subventions d'investissement	14 000,00 €	167 704,55 €
Chap 45	Opération pour le compte de tiers	153 704,55 €	

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'état des restes à reporter en dépenses d'investissement de 2024 vers 2025 pour un montant de 137 360,00 € (cent trente-sept mille trois cent soixante euros).
- **APPROUVE** l'état des restes à reporter en recettes d'investissement de 2024 vers 2025 pour un montant de 167 704,55 € (cent soixante-sept mille sept cent quatre euros et 55 centimes).

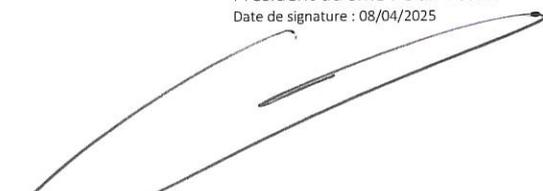
Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Jean-Pierre CANU,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 08/04/2025



M. Philippe DUFOUR,
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 08/04/2025



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr